

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-039277-104
N° Surintendant : 41-1381803

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ÉDITIONS FIDES INC.

Débitrice / Requérante

et

RSM RICHTER INC.

Syndic

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**
(Article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (L.R.C. 1985, c. B-3))

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE
MONTRÉAL, LA DÉBITRICE / REQUÉRANTE, ÉDITIONS FIDES INC., EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 13 juillet 2010, la Débitrice a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « LFI »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. RSM Richter inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, la Débitrice a produit auprès du Surintendant des faillites les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) LFI;

4. Après le dépôt de son avis d'intention, la débitrice a donné mandat au Syndic de mettre en place un processus de sollicitation d'offres pour la vente de ses actifs, lequel fut effectivement mis en place dès la troisième semaine du mois de juillet 2010;
5. Les acquéreurs potentiels sollicités devaient soumettre leur offre d'achat au plus tard le 31 août 2010 à 12h00;
6. Le 11 août 2010, la Débitrice a présenté une *Requête en prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* devant la Registrare Me Chantal Flamand afin de lui permettre de poursuivre le processus de sollicitation et d'analyse d'offres, requête qui fut accueillie le même jour, prorogeant ainsi le délai au 24 septembre 2010, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
7. À l'issue du processus de sollicitation d'offres mis en place par le Syndic, quatre (4) offres ont été soumises et l'une d'entre elles a été retenue par la Débitrice;
8. La Débitrice requiert de cette Honorable Cour un délai additionnel de quarante-deux (42) jours afin d'obtenir l'autorisation du tribunal de procéder à la vente de ses actifs et, le cas échéant, compléter une transaction de vente;
9. Tel qu'il le sera démontré à l'audience, le Syndic est d'avis que :
 - a) la Débitrice a agi et qu'elle continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
 - b) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers de la Débitrice si la prorogation demandée est accordée;
10. Le Syndic produit au soutien des présentes son rapport sur la situation financière de la Débitrice comme pièce **R-1**;
11. Les créanciers garantis de la Débitrice, Banque de Montréal et Province Canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, de même Les Presses de l'Université de Montréal, principal créancier ordinaire de la Débitrice, ne contestent pas la présente requête;
12. Vu ce qui précède, la Débitrice demande à cette Honorable Cour de lui accorder un

délai de quarante-deux (42) jours, soit jusqu'au 5 novembre 2010;

13. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

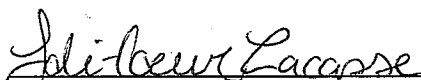
ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER les délais de signification et de production de la présente requête, le cas échéant;

PROROGER de quarante-deux (42) jours le délai pour le dépôt d'une proposition par la Débitrice à ses créanciers, soit jusqu'au 5 novembre 2010;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 21 septembre 2010



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la Débitrice / Requérante

AFFIDAVIT

Je, soussigné, **Michel Maillé**, directeur général, exerçant ma profession au sein de ÉDITIONS FIDÈS INC., ayant une place d'affaires au 306, rue Saint-Zotique Est, à Montréal, province de Québec, H2S 1L6, affirme solennellement ce qui suit :

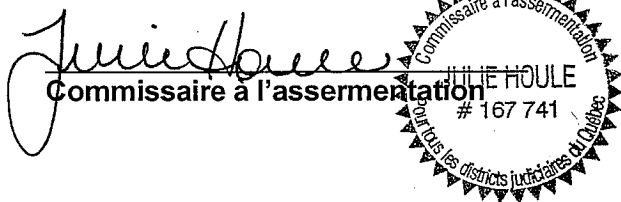
1. Je suis le directeur général et représentant dûment autorisé de la Débitrice / Requérante en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *Requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour compléter une transaction* et au présent *Affidavit* sont vrais.

Et j'ai signé :

Michel Maillé

Michel Maillé

Affirmé solennellement devant moi
À Montréal, ce 23^e jour de septembre 2010



AVIS DE PRÉSENTATION

À : **RSM Richter inc.**
a/s de Gilles Robillard
 2, Place Alexis-Nihon
 Montréal (Québec) H3Z 3C2

Ogilvy Renault s.e.n.c.r.l.
a/s de Me Julie Himo
 1, Place Ville-Marie, # 2500
 Montréal (Québec) H3B 1R1

McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l. / s.r.l.
a/s de Me Sylvain A. Vauclair
 1000, rue de la Gauchetière ouest, #2500
 Montréal (Québec) H3B 0A2

Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.
a/s de Me André Vautour
 1, Place Ville-Marie, 40^e étage
 Montréal (Québec) H4B 4M4

Surintendant des faillites
 5, Place Ville-Marie
 8^e étage, bureau 800
 Montréal (Québec) H3B 2G2

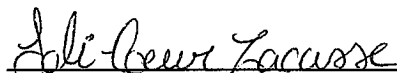
Registraire de faillite
Palais de justice de Montréal
 1, rue Notre-Dame Est
 Montréal (Québec) H2Y 1B6

Province canadienne de la congrégation de Sainte-Croix
a/s de Robert Bélanger
 4901, rue Piedmont
 Montréal (Québec) H3V 1E3

PRENEZ AVIS que la *Requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour compléter une transaction* sera présentée pour décision à l'un des honorables juges ou au registraire de la Cour supérieure, du district judiciaire de Montréal, siégeant en chambre de pratique, le **24 septembre 2010**, à **9h00**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame est, en salle 16.10.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 23 septembre 2010



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
 Procureurs de la Débitrice / Requérante

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-039277-104
N° Surintendant : 41-1381803

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ÉDITIONS FIDES INC.

Débitrice / Requérante

et

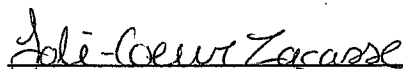
RSM RICHTER INC.

Syndic

**INVENTAIRE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE LA REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE
PROROGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**

PIÈCE R-1 : Rapport du syndic sur la situation financière de la Débitrice

Montréal, le 23 septembre 2010



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la Débitrice / Requérante